

# La sevrage

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682422>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

concentré serait d'une conservation plus durable aux colonies. (A suivre.)

## LE SEVRAGE

M. le professeur Pinard vient de publier un ouvrage remarquable sur la « Puericulture du premier âge » (édité chez A. Colin, 1904), dont un des principaux chapitres concerne le « sevrage ». Dans le résumé qui suit, nous y faisons de larges emprunts.

### EPOQUE DU SEVRAGE.

A quelle époque doit-on cesser l'allaitement ?

M. Pinard donne comme date moyenne « un an au moins ».

Mais il ajoute aussitôt :

« Il ne faut jamais sevrer un enfant immédiatement avant ou pendant les mauvais mois » (c'est-à-dire les mois chauds de l'année : mai, juin, juillet, août et septembre).

### LE SEVRAGE EST-IL NÉCESSAIRE ?

Les mères qui se portent bien et qui ont beaucoup de lait, alors que leurs bébés ont plus d'un an, pourraient-elles sans inconvénient continuer à donner à têter sans autre nourriture, pendant dix-huit mois, deux ans et plus ?

M. Pinard répond : Non.

« L'allaitement prolongé est une mauvaise chose ».

Il est nécessaire que l'enfant, dans le cours de la deuxième année, prenne une autre nourriture que celle qui lui est fournie par le sein. On risquerait de voir l'évolution des dents et la marche retardées.

### COMMENT FAUT-IL ÉTABLIR LE SEVRAGE ?

D'une « façon progressive », en com-

mençant par « l'allaitement mixte ».

Il ne faut jamais donner de suite des soupes, des légumes, du vin. C'est marcher à coup sûr vers le rachitisme.

### HYGIÈNE ET ALIMENTATION DES ENFANTS SEVRÉS DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE JUSQU'À L'APPARITION DE LA VINGTIÈME DENT.

Si le lait doit constituer « la seule nourriture » de l'enfant pendant la première année, on peut dire que le « lait, le pain et les œufs » constituent la « meilleure nourriture » depuis la première année jusqu'à la vingtième dent.

Sous la dénomination de *pain*, M. Pinard entend non seulement le pain sous toutes ses formes : « pain ordinaire, biscottes, biscuits », etc., mais encore la farine des céréales : « froment, orge, avoine, riz, maïs », ainsi que les farines dites comestibles, contenant des fécules : « arrow-root », et les substances fabriquées avec ces farines, telles que : « le vermicelle, le tapioca, la semoule ».

Exceptionnellement, vers la fin de la deuxième année, et en petite quantité, pourra-t-on autoriser de la « purée de pommes de terre ». Le cacao aussi pourra être employé, dans certaines conditions, comme nous le verrons plus loin.

La nourriture devra être « liquide ou semi-liquide ».

Le lait restera « l'aliment fondamental. L'aliment féculent » d'abord, l'œuf ensuite ne se montreront que comme supplément. La quantité de lait ne dépassera pas un litre.

Il faudra commencer par une bouillie, et ce n'est que lorsque l'enfant y

sera bien habitué, qu'une deuxième bouillie pourra être prescrite ?

COMMENT DOIT ÊTRE DONNÉ LE LAIT ?

Bouilli ou stérilisé, pur, de source certaine, avec ou sans sucre, quatre à six fois par jour à l'aide du verre, doucement par petites gorgées.

COMMENT UNE BOUILLIE DOIT-ELLE ÊTRE PRÉPARÉE ?

Il faut mettre dans une casserole étamée et propre, une certaine quantité de lait (un verre environ) et chauffer. Prendre une cuillerée à café de la farine que l'on veut donner, la mettre dans un verre et la délayer dans un peu d'eau, de façon à bien mélanger la farine à l'eau et éviter les grumeaux. Puis, au moment où le lait qui est sur le feu commence à bouillir, y jeter la pâte farineuse en remuant le tout pendant une dizaine de minutes. On peut alors retirer du feu, la bouillie est faite.

On peut y ajouter du sucre ou un peu de sel. — Le beurre ne sera pas ajouté, dès le début du sevrage, mais plus tard. — Une bouillie ainsi faite doit servir pour un repas. Elle ne doit jamais être réchauffée. — L'examen attentif des fonctions digestives dictera le choix de la farine qui doit être employée.

Si les « évacuations intestinales deviennent rares », c'est à la farine d'orge qu'il faut s'adresser de préférence ; quand elles deviennent « fréquentes », la farine de riz ou même de cacao lui sera substituée.

Les œufs seront employés sous forme du jaune seul au début, puis progressivement l'œuf entier (blanc et jaune).

Un à deux œufs tout au plus par

jour. — Un nombre plus grand expose à des mécomptes. Œufs, lait, farine et sucre permettent une série de crèmes qui font la joie de l'enfant en général.

Les « potages, semoule, vermicelle, tapioca », seront donnés avec prudence et vers la fin de la deuxième année.

M. Pinard conseille de faire manger les enfants à part, afin d'éviter leurs sollicitations par lesquelles les parents se laissent attendrir.

Or, il faut leur « refuser impitoyablement le vin » qu'ils voudront boire et la viande qu'ils voudront manger.

---

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections,  
Chers Camarades,

D'accord avec la section de Glaris, nous portons à votre connaissance que la prochaine réunion de Délégués est fixée aux samedi et dimanche 20 et 21 mai 1905. Les Sections qui pensent avoir des propositions pour l'ordre du jour sont priées d'avoir à envoyer celles-ci au Comité central avant le 15 mars au plus tard. Avec nos salutations.

Lausanne, le 18 janvier 1905.

Pour le Comité central :

P. DELACRAUSAZ, *Président.*

---

## ÉCHOS ET NOUVELLES

**Les ambulances japonaises.**

La revue médicale militaire allemande